

<http://www.rpvconseil.com/spip.php?article1074>



Versement mobilité régional et rural

- Sur le web - Flux rss en copie -



Publication date: mercredi 9 juillet 2025

L'article 118 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 prévoit la création d'un nouveau versement mis en œuvre par délibération du conseil régional de métropole, ou de l'organe délibérant de la collectivité de Corse et destiné au financement des services de mobilité : le versement mobilité régional et rural (VMRR).